

# Un Plan SST au service des actifs agricoles



- 2006
- 2007
- 2008
- 2009
- 2010

## Plan Santé-Sécurité au Travail

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services



## Pour aller plus loin

### La MSA, l'interlocuteur pour la Santé et la Sécurité au Travail du monde agricole

Engagé depuis 40 ans dans la prévention des risques professionnels, la MSA a aujourd'hui une grande maîtrise du sujet alliant la connaissance de l'univers agricole (des accidents du travail et des maladies professionnelles, des risques en agriculture, des populations et des secteurs d'activités agricoles) et l'expérience sur le terrain (interventions en adéquation avec les besoins). Son réseau est une force qui allie proximité et expertise.

### Une réponse aux priorités de santé publique

L'État souhaite mener une politique de santé plus volontariste et s'engager sur des objectifs clairs. La loi de santé publique en définit le champ d'action. Le PSST de la MSA prend en compte ces priorités de Santé Publique afin de participer activement à leur réalisation.

### Une offre harmonisée

Décliné en toute cohérence, le Plan Santé-Sécurité au Travail consiste à mutualiser des actions réussies et à innover sur de nouvelles problématiques. Il est donc adopté par toutes les MSA en tenant compte de leurs spécificités régionales et locales, avec pour point commun une volonté d'efficacité et de meilleure visibilité.

### Un défi permanent

La MSA relève ce défi de l'accès au droit de chacun à la préservation de sa santé. La stratégie d'intervention repose en partie sur la promotion d'une approche globale de prévention, sur l'intégration de la prévention en amont, sur la participation de tous les acteurs de l'entreprise et sur le développement de la dynamique partenariale. La MSA s'appuie sur ses élus pour créer des leviers actifs pour la prévention.

Le PSST en 3 questions...

#### UN INSTRUMENT DE PILOTAGE ESSENTIEL

##### *Qui concerne-t-il ?*

Ce Plan Santé-Sécurité au Travail bénéficie sans distinction à l'ensemble des personnes en activité dans l'exploitation ou dans l'entreprise agricole. Il mobilise tous les acteurs de la prévention, à titre individuel ou collectif.

##### *Comment en sont définies les priorités ?*

Les objectifs tiennent compte des dispositifs de santé publique établis par l'État et de la consultation des MSA. Ils reposent également sur les études et analyses réalisées par la MSA concernant les accidents du travail, les maladies professionnelles et l'exposition aux risques.

##### *À quoi sert-il ? Quels objectifs ?*

Véritable instrument de pilotage, il mobilise l'ensemble des compétences des médecins du travail et des conseillers en prévention. Impulsé par cette dynamique institutionnelle, il sera décliné par toutes les MSA en fonction de leurs spécificités locales.

**Trois grandes orientations ont été retenues, 19 objectifs identifiés et 8 sélectionnés pour former un socle commun et fédérateur.**



L'accès au droit de chacun à la préservation de sa santé

3 ORIENTATIONS, 19 OBJECTIFS

# Des actions ciblées autour d'un

*La coordination des efforts et l'optimisation des moyens soulignent autour de trois grandes orientations, 8 objectifs fédérateurs parmi les 19 identifiés.*

*Choisis pour leur capacité de mobilisation en réponse aux attentes du terrain, ces objectifs sélectionnés permettent de prolonger des travaux engagés avec les partenaires de la MSA.*

*Les 8 objectifs du socle commun.*

Réduire l'exposition au risque routier et améliorer sa prévention : un des huit objectifs du socle commun



## **1<sup>ère</sup> orientation : toucher les populations les plus fragiles du point de vue des risques professionnels.**

Nourrie par l'expérience du terrain et vérifiée par des données chiffrées, cette orientation touche plus particulièrement : les jeunes en formation, les saisonniers, les nouveaux installés (les exploitants agricoles depuis peu affiliés à la MSA). Mais également les salariés vieillissants qui présentent des risques particuliers.

- *Intégrer la Santé-Sécurité au Travail dans l'enseignement agricole, très en amont.*

Cet objectif nécessite la formation des relais enseignants, la prise en compte de la SST dans les référentiels pédagogiques grâce à la signature d'une convention nationale avec l'enseignement agricole, la création d'actions spécifiques auprès des élèves et la diffusion d'outils pédagogiques.

- *Améliorer les démarches de prévention au bénéfice des saisonniers.*

Élément incontournable de l'agriculture, l'emploi saisonnier demande une approche spécifique en SST. Il s'agit de mettre en œuvre les nouvelles dispositions (2004) spécifiques en santé au travail concernant les saisonniers à travers des actions de prévention, de formation et la mise en place d'exams médicaux en dehors des périodes effectives de travail.

- *Intégrer la SST dans le projet d'installation des futurs exploitants.*

La MSA poursuivra ses efforts dans la sensibilisation des futurs exploitants à la SST et la systématisation du diagnostic des risques sur l'exploitation. Elle développera également des actions pour les exploitants non aidés et les filières ne bénéficiant pas de ce parcours, comme les paysagistes et les exploitants forestiers.

- *Faciliter le maintien dans l'emploi des salariés vieillissants.*

- *Déterminer une stratégie d'intervention en direction des exploitants agricoles.*



# socle commun

## 2<sup>ème</sup> orientation : lutter contre les « risques transversaux ».

La synthèse des différentes analyses a permis de souligner les multiples dangers auxquels le monde agricole est exposé. Ils s'étendent des risques biologiques, respiratoires, chimiques... aux risques routiers, aux risques d'utilisation d'outils et de machines, sans oublier les risques psychosociaux (liés au rythme et aux conditions de travail). Ces dangers induisent trop souvent des accidents graves ou des répercussions à long terme sur la santé.

- *Réduire l'exposition au risque routier et améliorer sa prévention.*

Souhaitant que ce risque soit intégré dans l'organisation du travail des entreprises, la MSA veut sensibiliser au caractère et aux conséquences très graves des accidents de la route.

- *Transférer les acquis et développer la prévention primaire face aux risques des produits chimiques et phytosanitaires.*

Facteur de troubles de tous ordres, ces expositions aux produits font de la recherche de moyens de prévention et de l'amélioration des connaissances (enquêtes, études épidémiologiques...) une priorité.

- **Maintenir une veille active et développer la formation sur le risque biologique et les zoonoses.**

- **Améliorer les connaissances et développer l'information sur le risque respiratoire.**

- **Diminuer les accidents liés aux machines.**

- **Améliorer les connaissances et développer les stratégies d'intervention liées au risque psychosocial.**

- **Diminuer la fréquence et les conséquences des accidents graves.**

## 3<sup>ème</sup> orientation : réduire les risques et améliorer les conditions de travail dans les secteurs d'activité les plus « sensibles ».

Cette dernière orientation est recentrée sur les entreprises des secteurs de la production agricole (élevage bovin, polyculture-élevage, maraîchage, viticulture-vinification) mais aussi des coopératives laitières et des Jardins Espaces Verts.

- *Réduire les risques et améliorer les conditions de travail des salariés et exploitants des Jardins Espaces Verts.* Un secteur qui se développe et où les résultats d'une enquête sociologique auprès des paysagistes va permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention.

- *Réduire les risques et améliorer les conditions de travail des salariés et exploitants de l'Élevage bovin.* En partenariat avec l'Institut de l'Élevage sont prévues des actions et des formations (manipulation/contention des bovins, lutte contre les TMS\* liés à la traite, utilisation de chien de troupeau...).

- *Réduire les risques et améliorer les conditions de travail des salariés et exploitants à choisir parmi ces 3 autres secteurs :*

- *Polyculture-Élevage\*\**

Essentiellement axée sur l'amélioration des conditions de travail des salariés à temps partagé, la MSA souhaite contractualiser des co-investissements avec les groupements d'employeurs, CUMA.

- *Maraîchage*

Un secteur qui a une des notes de risque les plus élevées (en lien avec l'emploi saisonnier), la MSA interviendra dans un premier temps pour la réduction des TMS.

- *Viticulture / Vinification*

Pour s'adapter à l'organisation de cette filière, les actions de la MSA (TMS, saisonniers, conception des chais...) se déclineront par terroir.

- **Réduire les risques et améliorer les conditions de travail des salariés des coopératives de collecte et de transformation laitière.**

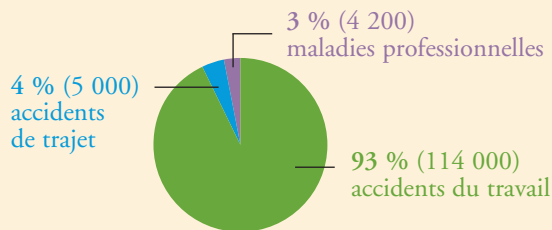
- **Favoriser une plus grande autonomie des acteurs de la prévention (CHSCT, encadrement, relais...).**

**La population concernée :**

- 1 800 000 actifs agricoles
- 2/3 de salariés (1 200 000 personnes)
- 1/3 d'exploitants (600 000 personnes)

**Les risques professionnels**

- 123 200 accidents du travail, de trajet (domicile-lieu de travail) et maladies professionnelles, dont :



- 230 décès (120 salariés, 110 non salariés)

**Les accidents du travail (93 %)**

- Fréquence\* : 61 accidents pour 1 000 assurés (salariés et non salariés)
- Entre 1978 et 2003, diminution de 40 % de la fréquence des accidents des salariés
- 20 % des accidents survenus avec des machines représentent 25 % des accidents graves\*\* des salariés
- 30 % des accidents des non salariés sont dus aux animaux (bovins en particulier)

**Les accidents de trajet (4 %)**

- Fréquence : 3 accidents de trajet pour 1 000 salariés
- 40 % des accidents mortels des salariés sont des accidents de trajet
- 30 % des accidents de trajet sont des accidents de deux roues

**Les maladies professionnelles (3 %)**

- 90 % proviennent des Troubles Musculo-Squelettiques (tendinites, troubles lombaires...)

Source : données CCMSA-ORP-2003

\* L'indice de fréquence d'une catégorie donnée d'accidents indique le nombre moyen d'accidents pour 1000 assurés

\*\* l'accident grave (ou accident à rente) est un accident qui a entraîné la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle de la victime



% de salariés exposés à ces risques

Exposition aux risques

	manutention des charges lourdes	50 %
	bruit (> à 85 dB)	34 %
	vibrations dues aux machines tenues à la main	20 %
	contraintes posturales et articulaires	12,5 %
	agents biologiques	25 %
	animaux	20 %
	produits chimiques	50 %
	poussières	20 %
	produits phytosanitaires (pesticides)	10 %

**Contraintes organisationnelles et relationnelles**

- 38 % des salariés de coopératives travaillent de nuit
- 37 % des salariés travaillent plus de 40 heures par semaine\*
- Agressions verbales et physiques surtout pour les salariés d'Entreprises de Travaux Agricoles, d'espaces verts, d'OPA et de coopératives
- Rythme de travail soutenu imposé par des cadences automatiques surtout en coopératives et travaux forestiers

Source : résultats de l'enquête SUMER 2002 / 2003

\* sur la base de la semaine précédant l'enquête



MUTUALISATION

# Le transfert des actions réussies

Les actions de prévention réalisées lors des précédents plans et les actions innovantes seront démultipliées pour permettre leur appropriation et leur utilisation. Ce transfert va permettre aux caisses qui le désirent d'intensifier l'action de prévention et d'en évaluer les effets localement. Généralisé, valorisé et soutenu, ce transfert

contribuera à proposer une offre de service plus harmonisée et mieux identifiée sur le territoire. Ce transfert repose sur un dispositif d'engagement mutuel accompagné d'une planification et d'une organisation géographique. Au fur et à mesure de l'avancée du Plan SST, les actions issues des nouvelles priorités feront l'objet d'un transfert.



- Le transfert concerne dans un 1<sup>er</sup> temps :
- ➔ **Les populations**
    - Les précaires
    - Les nouveaux installés
  - ➔ **Les risques**
    - Phytosanitaire
    - Psychosocial
  - ➔ **Les filières**
    - Exploitations de bois
    - Scieries fixes
    - Coopérative de traitement de la viande
    - Coopératives de stockage, de transformation des céréales et d'approvisionnement
    - Aviculture
    - Entreprise de Travaux Agricoles
    - Hippique-activité des courses
    - Maraîchage
    - Viticulture / Vinification
    - Jardins Espaces Verts
    - Élevage bovin
    - Coopératives laitières
    - Polyculture-Élevage



10883 : Synthèse SST - Crédits photo : CCMSA service images, C.Watier, G.Durand, P.Aucante, A.Caste, E.Daniel, A.W.Lafay, J.Marando, P.Dumesny, S.Cambon, © escapepades